

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSE** : M. JACQUES Jean.

## Délibération n° 2013/119

**OBJET :** TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU TOIT DE LA MAISON DE LA VALLEE, SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE A BARCELONNETTE : AVENANT N° 1 LOT 1 SARL SUBAT.

Le Conseil de Communauté,

**VU** le marché à procédure adaptée n°001/2013 concernant le lot n°1 travaux de restructuration intérieure des bureaux de la Communauté de Communes.

**VU** la nécessité d'intégrer certains travaux complémentaires imprévus, comme détaillé dans l'avenant n°1,

**CONSIDERANT** que ces travaux entraînent une plus value de **6 873.29 € TTC**.

**VU** le projet d'avenant n°1 qui lui présenté :

Montant du marché de base :	42 894.37 € TTC
Avenant en plus value :	<u>6 873.29 € TTC</u>
<b>Nouveau montant TTC</b>	<b>49 767.65 € TTC</b>

**VU** la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et notamment sur le formalisme des avenants aux MAPA, faisant obligation de décision de l'assemblée délibérante pour les avenants supérieurs à **5 %** du montant initial du marché.

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2013 article 2313-039.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. LANFRANCHI.

